

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-080

Restriction temporaire de la circulation
Aux abords du n°115 bis rue Marie Curie – RD 120
du 27/06/2022 au 22/07/2022

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue Marie Curie durant les travaux de raccordement au réseau de télécommunications, effectués par l'Entreprise GCELEC de 62640 Montigny-en-Gohelle.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 27 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue Marie Curie (RD 120), aux abords du chantier relatif aux travaux de raccordement de l'immeuble situé au n° 115 bis, au réseau de télécommunications.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Circulation alternée par feux tricolores,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h,**
- **Interdiction de dépasser,**
- **Interdiction de stationner au droit du chantier.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise GCELEC, 19 bis, avenue Normandie-Niemen – 62640 Montigny-en-Gohelle –
Tél. : 06 10 46 80 88 – contact@gcelec.net

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise GCELC.

Fait à Lauwin-Planque, le 27 juin 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque